



PROCES-VERBAL ASSEMBLEE PRIMAIRE 27 JANVIER 2025

Cette assemblée se déroule à la salle Multibleck du Centre scolaire devant 110 personnes ayant le droit de vote.

Monsieur le Président Raphaël Vuigner salue l'assemblée qui, par le biais du tout ménage et du site internet, a pu prendre connaissance du budget 2025. Il souhaite une cordiale bienvenue et ouvre la séance à 19h00. Il remercie les personnes venues en nombre à l'occasion de cette assemblée et cite les personnes excusées.

Il présente l'ordre du jour qui est approuvé par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport du Président
3. Présentation de la planification financière 2025-2028 et du budget 2025
4. Approbation du budget 2025
5. Adjudication du mandat de révision des comptes, législature 2025-2028
6. Progression à froid – Présentation et approbation d'un statuquo
7. Salle de gymnastique – présentation du concours
8. Divers

Le Président nomme deux scrutateurs dans l'assemblée : MM. Pierre Luyet et John Roux.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE PRIMAIRE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 10 juin 2024 a été publié sur le site internet et mis à disposition au guichet communal. Aussi, l'Assemblée primaire ne souhaite pas sa lecture et l'approuve sans modification à la majorité, avec 4 abstentions et 0 refus.

2. RAPPORT DU PRESIDENT RAPHAËL VUIGNER

Conformément à l'article 7 al.1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a le plaisir de vous convier à son assemblée primaire afin de vous présenter les budgets 2025 de la Commune et de la Bourgeoisie. Ils ont été adoptés en séance du Conseil communal et bourgeoisial du 10 décembre 2024 et sont soumis à votre approbation, conformément aux dispositions légales en vigueur.

La préparation d'un budget reste toujours un travail important à réaliser. L'année 2025 a été difficile à planifier car nous connaissons différentes hausses de charges et au niveau des revenus, différentes modifications des déductions fiscales validées par le Grand Conseil ainsi que la baisse du coefficient fiscal qui est en vigueur dans notre commune depuis le 1er janvier 2024. Nous vous présentons un budget de fonctionnement et d'investissements ambitieux et réaliste.

Le budget 2025 prévoit une marge d'autofinancement positive de CHF 1'221'200. Après amortissements planifiés de CHF 2'305'000, un excédent de charges de CHF 830'400 est prévu. En matière d'investissements, les dépenses brutes s'élèvent à CHF 4'269'000. Ces

dépenses sont subventionnées à hauteur de CHF 1'052'000, impliquant un investissement net de CHF 3'217'000.

Cela engendre une insuffisance de financement de CHF 1'995'800, malgré la marge d'autofinancement positive.

Les investissements resteront importants ces prochaines années avec, entre autres, la fin des travaux de curage et d'étanchéification de l'étang de Revouire, la mise en route du projet de la nouvelle salle de gymnastique (avant-projet et mise à l'enquête), réfection planifiée du réseau d'eau potable, des égouts et d'irrigation, la finalisation du plan d'aménagement du territoire, etc. Une gestion rigoureuse de nos liquidités et de nos investissements nous permettra de garder notre situation financière sous contrôle.

Le Président passe la parole aux conseillers pour la présentation des activités de leurs dicastères.

Delphine Mayor – Vice-présidente

Dicastères : Ecoles, petite enfance, jeunesse et intégration.

L'ambition est de rassembler ces domaines afin d'assurer la pérennité des initiatives déjà établies tout en introduisant de nouvelles propositions.

La structure d'accueil, ainsi que le centre scolaire, ont la chance de bénéficier depuis plusieurs années de deux directrices impliquées, dont la priorité est toujours l'enfant et l'élève. Elles ont su créer un environnement de travail agréable pour l'ensemble des collaborateurs et des lieux d'apprentissage d'exception pour nos enfants. Delphine Mayor remercie chaleureusement Nicole Métrailler et Myriam Broyon et se réjouit de la future collaboration. Elle se tient à leur entière disposition pour leur assurer un réel soutien ainsi qu'une bonne coordination entre les structures et le conseil communal.

En ce qui concerne la jeunesse, le but est de poursuivre le projet lancé il y a deux ans avec Victoria Jaguet, animatrice socioculturelle.

Pour l'intégration, qui fait aussi partie de ce dicastère, la commune de Grimisuat peut compter sur une déléguée régionale en la personne de Sibylle Bochatay. Depuis peu, elle est présente chaque mardi dans le bâtiment communal afin de répondre efficacement aux besoins des citoyens. Le travail se fait en étroite collaboration avec les autres communes de la région afin d'offrir un maximum de services tout en maîtrisant les coûts.

Les membres qui composent cette commission : Laurence Vuagniaux, Delphine Valente, présidente de l'APCG, Mireille Studer, représentante des enseignants, Kristiane Kuchler de Kalbermatten et Albert Gaspoz

Laurence Vuagniaux - conseillère

Dicastères : Mobilité et Climat & durabilité

Pour ces dicastères, le fonctionnement se fera par des sous-groupes de travail dédiés aux différents thèmes. L'objectif étant de proposer des actions concrètes pour la commune. Les groupes de travail composés sont les suivants : mobilité, biodiversité et eau, énergie, économie circulaire.

Les membres qui composent ces groupes sont :

Delphine Mayor (climat & durabilité), Jérôme Loretan (mobilité) Christiane Raboud, Violaine Aubry, Karine Darbellay, Jessen Page, Fabien Roduit, Damien de Raemy, Julien Casaubon. Laurence Vuagniaux rappelle les projets déjà initiés et qui seront poursuivis dès 2025, comme l'étang en fête (25 mai 2025), la labellisation Cité de l'énergie, le réaménagement du terrain de Champlan, les réaménagements sécuritaires de certaines routes et la poursuite de la collaboration dans la mise en place du Plan climat Sion région avec les communes partenaires.

Dominique Bonvin - conseiller

Dicastères : Affaires sociales, art et patrimoine, naturalisation

Pour ces dicastères des affaires sociales, les dossiers sont suivis avec les partenaires au cas par cas.

Pour le dicastère Art et Patrimoine, plusieurs thèmes seront abordés, dont notamment la prise en charge du projet du château ainsi que le projet historique d'archivage qui sera présenté dans le cadre de l'Assemblée bourgeoisiale.

Frédéric Vuignier - conseiller

Dicastères : Formation professionnelle, loisirs sport et culture

Après 8 ans passés dans la commission des constructions et plusieurs centaines de projets dont le plan d'aménagement de zone, Frédéric Vuignier remercie les membres des commissions Construction et Taxation, ainsi que le service technique, dont notamment Crittin Georges, Jonathan Cordy et Caroline Scorzelli pour leur collaboration précieuse. Des remerciements également au bureau Azur pour la collaboration dans ces projets.

Pour les nouveaux dicastères, Frédéric Vuignier se réjouit de découvrir les différentes activités des différents dicastères qui lui ont été attribués.

Olivier Glassey - conseiller

Dicastères : Salubrité, Sécurité publique

Comme nouveau conseiller communal, Olivier Glassey se présente.

Pour cette législature, il sera en charge du dicastère de la sécurité publique englobant le feu, la protection civile et la police.

L'objectif sera d'initier les synergies entre les différentes entités telles que le chargé de sécurité, la police régionale du Valais central, la police rurale, le corps des sapeurs pompier en lien avec l'administration communale.

Les membres qui composent la commission sont : Frédéric Vuignier, Jean-Joseph Balet, Arnaud Gaspoz et Philippe BOURBAN. Ce dernier est le secrétaire et depuis le 01.01.2025 a été nommé comme nouveau chef du détachement du CSP de l'ADRET pour Grimisuat.

Les objectifs de la commission sont l'élaboration d'un nouveau règlement de police en conformité avec les dernières normes légales en vigueur et faire perdurer la quiétude et la tranquillité des habitantes et habitants de notre commune, en collaborant étroitement avec la Police régional du Valais central.

Jérôme Loretan – conseiller

Dicastères : Construction, Aménagement du territoire

Comme nouveau conseiller communal, Jérôme Loretan se présente.

Les membres qui composent la commission des constructions sont : Olivier Glassey, Christian Voide, Pauline Aymon, Pierre-Alain Mathys Benoît Dorsaz.

La commission de taxation comprend Benoît Dorsaz et Jonathan Cordy.

Ces commissions vont œuvrer dans la continuité et faire face aux défis futurs, également en lien avec le règlement des constructions et le plan d'aménagement des zones. Le travail a déjà débuté avec les équipes techniques et Jérôme Loretan est atteignable tous les mardis après-midi au bâtiment communal.

La vice-juge, Marie France Roux et le juge, Pierre Luyet se présentent à l'assemblée et se réjouissent d'œuvrer dans leurs mandats respectifs.

Des remerciements ont été formulés à l'égard du personnel communal, de l'administration, du service des travaux publics et du service technique, des employés des structures d'accueil et des enseignants. Les membres du conseil ont également remercié les citoyens pour la confiance témoignée dans la gestion de la commune.

Un cadeau a été remis à Myriam Erné, pour son activité de conseillère communale durant 12 ans, à Arnaud Gaspoz pour son engagement à la commune, et également au juge, Gaëtan Rey, tous présents lors de cette assemblée.

Le Président les remercie pour leur engagement et leur implication auprès de la population et des sociétés locales de la commune de Grimisuat.

3. PRESENTATION DU BUDGET 2025 ET DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2025-2028

Remarques générales

Comme pour le budget 2024, le budget 2025 qui vous est présenté a été élaboré sur la base du nouveau plan comptable (MCH2) harmonisé pour les cantons et les communes, avec entrée en vigueur dès 2022 pour toutes les communes valaisannes.

Pour des raisons de simplification et de présentation, la comparaison aux comptes 2023 est mentionnée en italique sous les différentes rubriques.

Résultats

Les charges brutes de fonctionnement sont de CHF 18'527'600 et augmentent de 3.3% (+6% par rapport aux comptes 2023). Les revenus de CHF 19'748'800 ont diminué de 0.5% (+1%).

La marge d'autofinancement atteint CHF 1'221'200. Après des amortissements comptables et les attributions ou prélèvements sur les fonds spéciaux, l'excédent de charges se monte à CHF 830'400 (-41%) et diminue la fortune nette au bilan à CHF 7'706'853. Les investissements nets se montent à CHF 3'217'000 (+16%) et laissent apparaître une insuffisance de financement de CHF 1'995'800 (+184%). Cette insuffisance sera couverte par les liquidités disponibles et par la conclusion d'un nouvel emprunt si nécessaire.

Fortune

Au 31.12.2025, la fortune projetée nette au bilan se monte à CHF 7'706'853, contre une fortune nette au 31.12.2024 projetée de CHF 8'537'254 (CHF 8'907'913 en 2023). Cette variation est causée par des changements importants par rapport aux années précédentes :

- La baisse du coefficient communal et l'augmentation du taux d'indexation dès le 1^e janvier 2024, additionnée à des déductions fiscales plus importantes et une réforme de la loi fiscale cantonale.
- Une augmentation générale de l'ensemble des charges présentée plus en détails ci-dessous.

Budget de fonctionnement

Ressources humaines

Les effectifs en personnel seront légèrement adaptés en 2025 : augmentation de 0.4 unité au secrétariat des écoles et augmentation de 0.2 unité à l'administration.

Pour les autres services, le personnel prévu est le même qu'en 2024. Aucun renchérissement n'est prévu pour l'année 2025, la part d'expérience est maintenue à 1.5% pour l'ensemble des collaborateurs. Cette progression est cohérente avec les attentes liées à une population en croissance, mais nécessite une gestion rigoureuse pour éviter un alourdissement structurel des charges salariales.

Services et prestations

Les dépenses augmentent dans les secteurs des transports publics (CHF 18'000 pour la ligne Sion-Anzère-Crans-Montana) et de la sécurité (+ CHF 2.80/habitant pour la police intercommunale). Des frais supplémentaires sont également engagés pour la gestion des curatelles éducatives (CHF 15'000) et le transport scolaire en raison de l'augmentation des tarifs de manière générale.

Commune en santé

Les budgets dédiés aux activités culturelles, sportives et communautaires restent stables, à l'exception de CHF 5'000 alloués à des initiatives de santé publique.

Santé

Le budget du CMS du Coteau table sur une augmentation supplémentaire d'environ 14% (contre 19% en 2024) liée à la forte progression des heures de soins et l'augmentation des besoins de personnel. La contribution résiduelle est répartie à raison de 70% à la charge du canton et 30% à la charge des communes.

Les dépenses liées aux soins de longue durée et aux soins dentaires augmentent, en raison de la hausse générale des coûts dans le secteur médical.

Scolarité obligatoire

La contribution des Communes au traitement du personnel de la scolarité obligatoire et aux charges d'exploitation des institutions spécialisées se monte en moyenne à CHF 4'110 par élève en 2025 contre CHF 3'860 en 2024. Cette hausse de CHF 109'000 pour l'école primaire et de CHF 50'000 pour l'école secondaire est expliquée par une diminution des heures de travail pour les enseignants et une hausse du nombre d'élèves.

Bâtiments communaux

Un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) sera réalisé sur plusieurs bâtiments communaux (école de Champlan, salle polyvalente, ranch).

Fonds pour les abris PC

Les contributions de remplacement encaissées par les communes jusqu'au 31 décembre 2011 doivent être versées sur le fonds cantonal des contributions de remplacement jusqu'au 31 décembre 2028. Pour Grimisuat, cela représente un montant de CHF 863'584 à rembourser d'ici à 2028. Le Conseil communal a décidé de rembourser CHF 200'000 par année et le solde en 2028. Cela n'a pas d'impact sur le compte de résultat, il s'agit principalement de sorties de liquidités.

Eau potable / Eaux d'évacuation

Le contrat de fourniture d'eau potable avec la Bourgeoisie d'Arbaz doit être renouvelé et une hausse du prix d'achat du m³ a été budgétée.

Le nouveau règlement concernant l'eau potable et les eaux à évacuer est entré en vigueur dès le 1 septembre 2023. Ces rubriques sont donc autofinancées dès 2024 afin de respecter le principe légal du pollueur-payeur.

Déchets

Le nouveau règlement concernant l'évacuation des déchets est entré en vigueur au 1 janvier 2024. Le changement majeur du nouveau règlement est le suivant : dès 2024, la taxe déchets ménage 2024 sera facturée aux propriétaires au 31.12 et non plus aux locataires. Les ménages seront taxés sur la base du nombre de pièces et les entreprises seront regroupés dans trois catégories.

Economie d'énergie

Les subventions d'économie d'énergie en faveur d'installations thermiques (CHF 10'000) et de bilans énergétiques de bâtiments privés (CHF 3'000) sont maintenus en 2025.

Les subventions d'économie d'énergie en faveur d'installations photovoltaïques (CHF 80'000) ont été légèrement revues à la baisse.

Indexation fiscale et impôts

Afin de pallier à l'augmentation des taxes d'eau potable et d'évacuation des eaux, il a été décidé lors de l'Assemblée primaire du 19 juin 2023 d'adapter les taux d'impôts comme suit : l'indexation communale est par conséquent modifiée de 158% à 163% (= baisse d'impôts) et le coefficient communal est diminué de 1.30 à 1.25 (= baisse d'impôts), ce qui représente une diminution des recettes fiscales d'environ CHF 650'000. L'impôt personnel reste à CHF 12 (minimum) et la taxe sur les chiens est de CHF 150.

L'estimation des impôts des personnes physiques est basée principalement sur les données fiscales fiables des taxations 2022 et partiellement sur celles de 2023 en tenant compte de l'évolution de revenu, de fortune et du nombre d'habitants. Les recettes fiscales des personnes physiques restent stables malgré une hausse de la population, tandis que celles des personnes morales augmentent grâce à l'installation de nouvelles entreprises.

Divers revenus

La vente immobilière de CHF 230'000 des parts de la commune de Grimisuat concernant l'ancienne hôpital de Gravelone est prévue au budget 2025.

Financements spéciaux

Sur la base des éléments budgétés, le service de l'eau potable et du traitement des eaux usées est bénéficiaire de CHF 38'100, amortissements compris. Le service de traitement des déchets est déficitaire de CHF 91'500, suite à l'augmentation générale des coûts de transport et d'éliminations des déchets.

Le budget prévoit un déficit de CHF 140'000 concernant l'irrigation, qui se justifie principalement par l'amortissement de CHF 178'000 prévus concernant les investissements effectués à l'Etang de Revouire et à l'Etang de Coméraz.

Investissements

Le budget des investissements pour 2025 prévoit un montant total de CHF 4'269'000, avec des participations et subsides s'élevant à CHF 1'052'000, permettant ainsi des investissements nets de CHF 3'217'000. Ces chiffres traduisent une volonté de moderniser et de renforcer les infrastructures tout en répondant aux besoins de la collectivité.

Les études de réalisation et la mise à l'enquête concernant la salle de gymnastique sont prévus au budget 2025 pour un total de CHF 400'000. Le réseau d'eau potable bénéficie d'investissements conséquents, avec notamment 175'000 CHF pour la Route des Fauchards et 50'000 CHF pour la déviation de conduite au Rond-point Combes-Coméraz. Le réseau d'irrigation est marqué par la fin du curage de l'étang Revoire, qui représente CHF 1'300'000 CHF, mais bénéficie d'une participation cantonale et fédérale de CHF 1'000'000.

Les routes communales occupent également une place centrale avec des projets clés tels que la mobilité Coméraz, Comba-Berna, Grands-Champs pour CHF 125'000 et la Route des Fauchards pour CHF 110'000.

Les installations sportives seront également remises à niveau, avec un budget total de CHF 120'000 dédié à l'amélioration des équipements existants, dont CHF 50'000 pour le terrain de foot Pranoé, CHF 50'000 pour la remise à niveau du parcours vita et CHF 20'000 pour un parcours VTT au ranch.

Le réseau d'eaux usées, quant à lui, fait l'objet de travaux importants avec la réfection du réseau d'égouts pour CHF 320'000. Enfin, des investissements sont également prévus pour les torrents et bisses avec un effort financier de CHF 50'000 pour la sécurisation de la Sionne et CHF 25'000 pour d'autres projets comme la Bisse de Grimisuat et l'aménagement de la Tsamaraude.

Amortissements

Conformément aux principes d'évaluation du bilan MCH2, l'amortissement des actifs du patrimoine administratif s'effectue en fonction de la durée d'utilisation et de la catégorie d'immobilisation. Les amortissements du patrimoine administratif se montent à CHF 2'305'000.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers montrent une gestion globalement maîtrisée, avec des efforts notables et quelques défis à relever. Le taux d'endettement net (I1), avec une moyenne de 123%, reste dans une zone "suffisante", bien qu'il montre une légère progression qu'il faudra surveiller. De même, la dette brute par rapport aux revenus (I4), à 130% en moyenne, demeure gérable malgré sa position dans la catégorie "moyen".

Un point particulièrement positif est la part des charges d'intérêts (I3), qui reste faible, à seulement 0.6% des revenus courants, classée "bon". Cela reflète une bonne maîtrise des coûts liés à la dette. Par ailleurs, la proportion des investissements (I5), avec un effort d'investissement élevé de 21.9% en moyenne, témoigne d'une volonté dynamique de développer les infrastructures de la commune, tout en restant dans des limites raisonnables.

Cependant, le degré d'autofinancement (I2) et le taux d'autofinancement (I8) montrent une capacité réduite à financer les projets avec les ressources propres, ce qui limite la flexibilité budgétaire. Enfin, la dette nette par habitant (I7), à CHF 4'245 en moyenne, signale un niveau d'endettement important mais soutenable.

Fortune nette et planification financière

La planification financière présente une trajectoire ambitieuse pour la période 2025-2028. En 2023, la situation démarrait sur une base solide avec une marge d'autofinancement de 2'069'281 CHF et un excédent de 67'131 CHF. À partir de 2025, une phase de réajustement apparaît avec un déficit de CHF 830'400 qui s'accroît à CHF 1'456'000 CHF en 2026, avant de se stabiliser autour de CHF 1'746'000 en 2028. Cette situation offre l'opportunité d'optimiser les coûts.

Concernant les investissements, l'effort financier est clairement marqué par des investissements importants (fin des travaux des étangs, salle de gymnastique). Ces dépenses redescendent progressivement à CHF 2'898'000 en 2028, ce qui reflète une gestion maîtrisée du cycle d'investissement.

Pour financer ces investissements, la marge d'autofinancement reste positive, passant de CHF 1'922'840 en 2024 à CHF 1'515'000 en 2028. Toutefois, le découvert de financement augmente temporairement, atteignant - CHF 3'243'000 en 2026, avant de s'améliorer légèrement à - CHF 1'383'000 en 2028. Cette situation met en évidence la nécessité potentielle de financements externes dans les années à venir.

Le Président présente le budget des investissements 2025.

La planification quadriennale 2024-2027 de fonctionnement et de fortune nette :

La planification quadriennale est portée à la connaissance de l'assemblée primaire mais ne nécessite pas de validation.

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour des questions concernant le budget.

Stéphane Andenmatten demande si avec le budget et la planification quadriennale présentés ainsi que la marge d'autofinancement relativement faible, il y a un risque avéré que le taux d'imposition communal augmente à l'avenir.

La réponse est donnée que les revenus fiscaux projetés sur les années futures sont évalués de manière prudente dans le cadre des budgets et de la planification et que les investissements programmés font l'objet d'une priorisation annuelle. L'objectif étant d'avoir une dette stable pour garantir l'équilibre des comptes communaux.

4. APPROBATION DU BUDGET 2025

Le Président appelle au vote à main levée pour l'acceptation du budget 2025 tel que présenté.

L'assemblée accepte le budget 2025 à la majorité (5 abstentions, 0 refus)

Le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée.

5. ADJUDICATION DU MANDAT DE REVISION DES COMPTES, LEGISLATURE 2025-2028

Les dispositions en matière de révision des comptes figurent sous le chiffre 5 de la l'OGFCo du 24.02.2021 et sous le chiffre 3.2 de la LCo du 05.02.2004.

C'est l'assemblée primaire qui nomme l'instance de révision, sur proposition du Conseil municipal (art. 89 al. 1 de l'OGFCo).

L'art. 90 al. 4 de l'OGFCo mentionne que « La personne qui dirige le mandat peut l'exercer pendant deux périodes législatives au plus. Elle ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption d'une période législative ».

Concrètement, cela signifie qu'un mandat peut être renouvelé à plusieurs reprises, en veillant toutefois à respecter le principe susmentionné concernant (la) réviseur (euse) responsable.

La proposition est faite de continuer avec FIDAG, M. Jessy Rudaz, dans la continuité.

Le Président appelle au vote à main levée pour l'approbation de l'adjudication du mandat de révision des comptes pour la prochaine législature.

L'Assemblée valide l'attribution pour le mandat de révision des comptes, à l'unanimité.

6. PROGRESSION A FROID – PRESENTATION ET APPROBATION D'UN STATUQUO

L'Assemblée primaire doit se prononcer sur le taux d'indexation.

Le taux d'indexation sert à ajuster les montants imposables en fonction de l'inflation ou d'autres critères économiques. Cela vise à garantir que les seuils d'imposition reflètent les réalités économiques et les évolutions des revenus.

Le taux d'indexation joue un rôle crucial pour corriger l'effet de la progression à froid.

Le coefficient par contre est décidé par le Conseil communal.

Le Président présente à l'Assemblée l'évolution du coefficient ainsi que du taux d'indexation des dernières années :

Coefficient jusqu'en 2023	1.30
Coefficient 2024	1.25
Taux d'indexation jusqu'en 2022	155% (max. cantonal 170%)
Taux d'indexation 2023	158% (max. cantonal 173%)
Taux d'indexation 2024	163% (max. cantonal 173%)
Taux d'indexation proposé pour 2025	163% (max. cantonal 176%)

Au vu des différentes mises à jour effectuées ces dernières années :

- Modification du taux d'indexation en 2023 et 2024
- Diminution du coefficient

- Augmentation des déductions fiscales validées par le Grand Conseil (3e pilier, enfants à charges, etc.)
- Conjoncture future incertaine et difficile

Le conseil communal propose de maintenir le taux d'indexation à 163% pour 2025.

L'Assemblée primaire approuve à main levée et à l'unanimité le taux d'indexation de 163% pour 2025.

7. SALLE DE GYMNASTIQUE – PRESENTATION DU CONCOURS

Le Président présente de projet de la salle de gym et des locaux pour l'UAPE.

Le rapport du jury a été mis à disposition des citoyens avec l'ordre du jour de la séance.

Le projet de la nouvelle salle de gym a été mis en place pour répondre aux besoins de la commune, notamment pour faire face aux demandes en lien avec les écoles (salle de gym), l'UAPE (locaux d'accueil pour les repas) et pour les sociétés sportives de la commune, accès à nos infrastructures pour leurs activités respectives.

Le concours a été organisé et piloté par le service cantonal de l'immobilier et patrimoine (SIP), avec la collaboration du service cantonal de l'enseignement (SE). Le jury était composé de membres de ces deux services cantonaux, de l'architecte cantonal et des représentants de la commune et des sociétés locales.

Le coût global estimé pour cette infrastructure est de CHF 7.5 millions. L'objectif 2025 est détailler les coûts globaux du projet.

L'architecte qui a remporté le concours est Office Oblique Sàrl à Zürich, par Mme Sarah Haubner et M. Konrad Scheffer.

Les points suivants feront partie du projet 2025, réalisés en collaboration avec l'architecte :

- Elaboration du contrat de planification selon la SIA
- Définition du cahier des charges
- Négociation des contrats avec les planificateurs, les entrepreneurs
- Création de la commission de construction
- Estimation des coûts du projet et études y relatives

A la suite de ce processus, un budget sera soumis à l'Assemblée primaire pour validation définitive.

Le Président passe la parole à l'Assemblée pour des questions concernant le projet.

Mathilde Gaspoz pose la question de l'avenir de la salle de gym actuelle, étant donné le nouveau projet.

Le Président répond que la salle de gym actuelle va rester en activité. Le projet offrira une nouvelle solution, en plus de la salle actuelle. A relever que la salle actuelle est fonctionnelle et répond déjà à un besoin aujourd'hui.

8. DIVERS

Le Président donne des informations sur le projet de la Poste. Des échanges ont eu lieu avec les représentants de la poste. La volonté de la commune est de privilégier un service postal assuré par des partenaires, et d'exclure le service à domicile, dans la mesure du possible. A relever que sur la commune, des partenaires potentiels se sont déjà annoncés intéressés par le projet.

Ayent et Arbaz par exemple fonctionnent déjà avec un mode de partenariat et cette solution semble satisfaisante pour la population, y.c. pour des transactions de paiement et retrait d'argent.

A relever que pour Grimisuat, 0.8 EPT sont concernés par La Poste. La Poste a présenté ses objectifs de rentabiliser les structures en places. Des échanges par les communes sont toujours en cours afin de freiner ou de limiter les futures fermetures de poste, tout en sachant que les outils à disposition des collectivités sont limités.

Thierry Stalder relève qu'il est dommage que les fascicules ne soient pas imprimés.

Le Président répond que des fascicules sont disponibles à la demande, au début de l'Assemblée. Il rappelle également qu'avant l'Assemblée primaire, le fascicule est disponible au bureau communal et que le tout est à disposition sur notre site internet de manière transparente.

Thierry Stalder pose la question au sujet d'une mise à l'enquête d'une cabane de jardin, proche de sa propre parcelle, que la mise à l'enquête a été déposée en juin 2024, que la commune a reçu son recours et qu'à ce jour, aucune réponse ne lui a été donnée. La question est posée de savoir si le Conseil a statué sur son recours.

Le Président répond au citoyen qu'il s'agit du traitement d'un dossier personnel et que ceci n'est pas de la compétence de l'Assemblée primaire et qu'une réponse lui parviendra en temps voulu.

Le conseiller communal Frédéric Vuignier, en fonction, rajoute l'information que le Conseil en place en 2024 a statué à 2 reprises sur ce dossier et qu'il est actuellement encore en cours.

Myriam Erné demande comment ont été répartis les dicastères au sein du Conseil et pourquoi le conseiller en place, enseignant, ne s'est pas vu attribuer le dicastère des écoles. Le Président répond que l'attribution des dicastères est de la compétence du Conseil communal. Que la répartition a été validée par le Conseil communal, de manière légale et honorable.

L'Assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président la remercie de sa participation et clôt la séance à 21h00.



COMMUNE DE GRIMISUAT
Le Président
Le Secrétaire
Raphaël Vuignier
Sébastien Penon